

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019
DELIBERATION N° 46

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43*

L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h33.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE (jusqu'à 21h35), LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 21h46), ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCO, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC ; M. UGALDE par M. ETCHEGARAY (à partir de 21h35); M. AGUERRE par M. LACASSAGNE (à partir de 21h46) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY ; Mme TAIEB par Mme CASTEL ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme LAUQUE ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire

Absente :
Mme JUZAN

Secrétaire :
M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Soroste,

OBJET : FINANCES – Approbation des rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Pays Basque du 28 septembre 2019.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Pays basque s'est réunie le 28 septembre 2019. A cette occasion, elle a établi et approuvé les deux rapports ci-joints : le premier concerne la révision dérogatoire des attributions de compensation de certaines communes ; le second est relatif à l'évaluation de certains transferts de charges de droit commun.

La commission a tout d'abord procédé à l'étude d'une révision dérogatoire des attributions de compensation 2019, afin de garantir les montants 2016 de Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) aux 97 communes qui en étaient bénéficiaires avant la création de la nouvelle Communauté d'agglomération (rapport n°1). Ainsi, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a encaissé l'intégralité de la recette de FPIC pour 2019, soit 682 882 €, et elle a ajouté sur ses fonds propres le montant nécessaire, soit 96 376 €, afin de reconstituer le montant 2016 de 779 258 €. Ce montant a été réparti et intégré aux attributions de compensation des 97 communes concernées.

Il a été ensuite évalué (rapport n°2) les transferts de charges liés à la restitution de la compétence « opérations de fauchage des accotements routiers » aux six communes de l'ex-communauté Nive-Adour. Cette restitution a été décidée par délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2018. Au total, la restitution de cette compétence s'accompagne d'une réévaluation des attributions de compensation aux six communes concernées pour un montant global de 78 838 €.

De la même manière, la restitution du financement de la compétence « lutte contre les espèces animales invasives, telles que le frelon asiatique », aux communes des ex-communautés Sud Pays Basque, Errobi et Pays de Hasparren (34 communes), décidé par le Conseil communautaire du 15 décembre 2018, a nécessité une réévaluation des attributions de compensation pour un montant global de 65 434 €.

Il est précisé que la Ville de Bayonne n'est concernée par aucune de ces différentes modifications.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver les rapports n° 1 et 2 de la CLECT du 28 septembre 2019 tels que présentés en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne